

Le 11 juillet 2026

À l'issue de quatre jours de négociations faisant suite à la grève du 20 juin 2026 à La Vallée Village, notre syndicat, représenté par sa déléguée syndicale Mona Hajji, a signé avec la Direction des Ressources Humaines un protocole de fin de conflit avec les points suivants :

Pour les salarié-es de La Vallée Village :

- ✓ Retour à un seul KPI pour le calcul du quarter à compter du 1er juillet 2026.
- ✓ Régularisation rétroactive des quarters depuis le 1er janvier 2025 lorsqu'un KPI a été atteint.
- ✓ Recrutement de 6 CDD afin de renforcer l'effectif.
- ✓ La Direction s'est engagée à poursuivre un suivi attentif du stock du magasin.

Pour l'ensemble des salarié-es de Burberry France :

- ✓ Versement d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 750 € sur la paie de juillet.
- ✓ Possibilité, jusqu'au 15 juillet, de demander des explications ou un réexamen de son évaluation annuelle auprès de son Store Manager.
- ✓ Consultation du CSE, d'ici la fin de l'année, sur le système d'évaluation (Year-End Review) afin d'améliorer sa transparence et son fonctionnement.

Ce qui précède compense ainsi les mesures prises par l'employeur suite à la Négociation Annuelle Obligatoire dont vous prendrez connaissance dans sa décision unilatérale diffusée depuis.

La PPV avait pourtant été refusée par la Direction lors de la négociation salariale, elle a finalement été obtenue à l'issue de la grève et des négociations qui ont suivi.

Cette victoire est le résultat :

- de la mobilisation exceptionnelle des salarié-es avec plus de 90 % de grévistes à La Vallée Village ;
- du travail de négociation mené par le syndicat SUD Commerce ;
- de l'engagement de Mona, Sami Fellah et Karim El-Bazizi, tous trois élu-es SUD au CSE, qui ont porté ces revendications tout au long de la négociation.

Cette mobilisation démontre une chose essentielle : lorsque les salarié-es sont unis et qu'ils construisent un véritable rapport de force, ils peuvent obtenir des avancées concrètes aussi continues à nous organiser pour défendre nos droits et en obtenir de nouveaux.

Nous contacter :

06.66.69.27.86

sudcommercefrancilien@gmail.com

**Se syndiquer, de manière indépendante de l'employeur,
comme déjà plusieurs collègues depuis l'accord :**

<https://sud-francilien.org/se-syndiquer/>

